



Parc national
du Mercantour

La réglementation, c'est pas si compliqué !

Les bons réflexes

Quelques consignes simples
pour mieux comprendre
la réglementation et avoir
les bons réflexes dans le
Parc national du Mercantour.
Chaque geste compte !





Le cœur du parc, c'est ici

Le cœur d'un Parc national reste sauvage tout au long de l'année. C'est le fruit d'une réglementation adaptée et respectée par tous. La première chose à connaître avant de partir randonner ? La limite de la zone cœur réglementée, signalée par des hexagones verts caractéristiques. Au-delà de ces hexagones, c'est aération, contemplation et émerveillement obligatoires !

→ **Et relativisons, ici, tout ce qui n'est pas interdit est autorisé !**



Pas de chocolat !

Parce que rien ne vaut une belle brochette d'herbes fraîches et fleuries ! Les animaux trouvent tout ce dont ils ont besoin dans la nature. Résistez donc si vous êtes tenté de faire partager votre pique-nique à une famille de marmottes... Dans le Parc national du Mercantour, il est interdit de nourrir les animaux pour préserver leur santé, leur comportement naturel et même la sécurité des randonneurs, car un coup de griffe ou de dent est vite arrivé !

→ **Alors soyez égoïste et gardez votre goûter rien que pour vous !**





→ **Les cœurs de nos parcs nationaux représentent moins de 1 % du territoire français. Il y a donc bien d'autres espaces de balade !**



Toutous interdits

Parce que nos amis à quatre pattes ne peuvent s'empêcher de batifoler dans les alpages... Les chiens, indépendamment de l'affection qu'on leur porte et du caractère irréprochable de certains d'entre eux, sont strictement interdits dans le cœur du Parc, même tenus en laisse ou portés sur soi.



Avec les yeux uniquement !

Ici, on regarde avec les yeux, on ne touche pas, on ne cueille pas et on ne collectionne rien d'autre que des photos et des beaux souvenirs !

→ Alors, à défaut de remplir son sac et ses poches de cailloux et autres bouquets de fleurs sauvages, on se remplit les yeux, on se vide la tête et on déconnecte !





Pas d'ovni ici !

Certes, les drones réalisent de très belles images avec des angles inattendus, mais leurs incursions répétées dans les milieux naturels sont sources de dérangements... Certains les prennent pour des prédateurs, d'autres pour des concurrents... sans compter le plaisir de se faire filmer à son insu par l'indétectable randonneur d'à-côté...

- **Alors dans le cœur du Parc, on remet son joujou dans sa sacoche pour la tranquillité de tous ses habitants, qu'ils soient à poils, à plumes ou avec des sacs à dos.**



Camping interdit

Après une bonne journée au grand air, quel plaisir de se réunir autour des bons petits plats du gardien du refuge... La nuit c'est chacun chez soi ! Dans le cœur du Parc national du Mercantour, on laisse la nature reprendre ses droits chaque nuit, c'est pourquoi il est strictement interdit d'y camper.

→ Par contre, on peut se faire tout petit le temps d'un bivouac.





→ Rappelons-nous que
le meilleur déchet
est celui qu'on ne
produit pas... ensuite
celui qu'on trie... et au
final, celui qu'on met
dans sa poubelle !

Des déchets, ici, non merci !

Ici, tout le monde ramène dans sa tête des souvenirs merveilleux de son passage... et ses déchets, pour ne laisser aucune trace. Alors sus aux mégots, mouchoirs, sachets de chips et autres plastiques dans les milieux naturels !



Silence !

Écoutez ! C'est le monticole de roche qui vous régale de son chant flûté et mélodieux.

Ici, on prend un grand bol d'air et on se fond dans la nature, en profitant du concert gratuit des oiseaux, de l'eau qui court et du vent dans les feuilles...

→ **On réserve les sons et les trompettes à d'autres occasions !**





Mettez pied à terre !

N'hésitez plus, mettez pied à terre ! Oui, on sait que votre VTT est presque comme une prolongation de votre corps mais essayez un instant, vous verrez, vous serez convaincu ! Changement de rythme et de point de vue, pas de mollet mordu... et surtout, pas d'inquiétude, car le monde est vaste et les occasions de sortir votre engin nombreuses !

→ **Alors pas de vélo sur les sentiers du coeur de Parc, même porté ou poussé à pied !**



On coupe le moteur !

Dans le cœur du Parc, vous êtes invité à laisser vos véhicules motorisés au point mort.

Pas de pollution, pas de bruit, pas de rallye en dehors des voies ouvertes à la circulation publique.

→ **En faisant l'économie de votre bolide, c'est tout un univers qui s'ouvrira à vous et aux autres usagers, alors profitez, respirez l'air pur et émerveillez-vous du chant des oiseaux !**





Pas de barbecue !

Ici, on ne grille rien, on n'enfume ni la faune sauvage ni les randonneurs qui passent... On ne prend surtout aucun risque de provoquer un incendie et on s'abstient de décorer les abords de nos plus beaux lacs d'altitude avec une ribambelle de trous noirs et charbonnés. En d'autres termes, dans le cœur du Parc, on ne fait pas de feu !

→ **Mais rassurez-vous, vous aurez tout loisir de faire des soirées barbecues à la maison avec les amis !**



Chasse interdite

Dans le coeur du Parc national, qu'on soit à poils, à plumes ou à écailles, pas d'exception : tous les animaux sont protégés et la chasse y est interdite.

→ **Par contre, le safari photo peut se faire sans modération, à condition de ne pas s'approcher trop près et de ne pas déranger !**





Une envie pressante ?

Inutile de s'attarder sur les bonnes raisons de ne pas jalonner les sentiers de déjections humaines : pollution visuelle, odeurs nauséabondes et autres nuées de mouches... de quoi gâcher le plaisir d'une belle sortie en montagne !

Alors, en cas de besoin pressant, on se fait très discret, si possible loin du sentier, en trouvant un petit coin que l'on recouvrira ensuite de branches ou de pierres, et sans papier !

→ **Prévoyez un sac pour ramener papiers, serviettes et tampons, comme cela se fait dans de nombreux pays!**



Saute-moutons proscrit !

Belle et Sébastien, quel beau souvenir d'enfance ! Si vous marchez dans leurs traces et apercevez le cousin de Belle foncer sur vous en aboyant, ne vous y méprenez pas, il est là pour protéger son troupeau et éloigner les intrus. Inutile de vous mettre à hurler, les chiens de protection font simplement leur travail !

→ **La clé ? Restez calme, arrêtez-vous, parlez-lui doucement et attendez qu'il se désintéresse de vous pour reprendre votre chemin. De manière générale, essayez de contourner les troupeaux quand c'est possible pour éviter ce genre de situation.**





Pas facile la coloc !

Envie de faire un break ? Le grand air, le silence, la nature, les animaux, c'est ce dont vous aviez rêvé en sortant de votre semaine de travail ? Ça se comprend, et du coup, d'autres ont eu la même idée que vous !

Alors, pour que la cohabitation se passe bien et que notre écrin de nature reste exceptionnel, chacun va devoir y mettre un peu du sien... On se renseigne sur les règles d'usage, on prend ses distances, on reste courtois et discret en toutes circonstances !

→ Les gardes du Parc sont là pour vous informer.



On roule tout doux !

Pour certains, rien de plus grisant que de découvrir un territoire à toute vitesse : le vent dans les cheveux, couper les courbes, se sentir libre...

Mais attention ! Ici, la marmotte est chez elle : elle occupe le terrain, se prélassse au soleil et traverse la route au moment où vous vous y attendez le moins...

→ **Alors pour éviter un choc frontal, levez le pied et prenez le temps d'admirer le paysage qui vous entoure et ses petits occupants.**





Réglementation à respecter



Les bons gestes en plus



Cet hexagone vert, peint sur des rochers ou des arbres, indique les limites du cœur du Parc et de la zone réglementée.



Le dérangement et le nourrissage des animaux sont strictement interdits.



Les chiens, même tenus en laisse ou portés sur soi, sont interdits, à l'exception des chiens dédiés à la surveillance des troupeaux et à l'assistance aux personnes en situation de handicap.



Les prélèvements de minéraux, de fossiles, de végétaux ou d'animaux sont interdits.



Les survols liés au loisir (drone, parapente, wing-suit...) sont interdits.



Le camping est interdit, en tente, dans sa voiture ou dans son camping-car. Le bivouac est autorisé entre 19h et 9h, à plus d'une heure de marche des limites du Parc ou du dernier accès automobile.



Les dépôts, abandons ou jets de déchets, même biodégradables, sont interdits.



Les bruits et dérangements de nature à troubler le calme et la tranquillité des lieux sont interdits. Cela concerne également les appareils de retransmission : radios, lecteurs portables et enceintes connectées.



La pratique du vélo est interdite sur les sentiers et réglementée sur certaines pistes et routes ouvertes à la circulation publique.



La circulation des véhicules motorisés est interdite dans les espaces naturels, en dehors des voies ouvertes à la circulation publique.



Les feux sont interdits pour éviter les incendies, les dégradations du sol et de la végétation.



La chasse, le port ou la détention d'une arme utilisable pour la chasse et de ses munitions sont interdits.

Illustrations : Laurent Zagni

www.mercantour-parcnational.fr